Il faudra non seulement procurer des emplois d'été aux étudiants, mais encore leur garantir un présalaire, afin que leur développement intellectuel ne soit pas à la merci du travail qu'ils peuvent se procurer au cours de l'été.

• (2.20 p.m.)

QUESTIONS ORALES

LES PENSIONS

LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DES PRESTATIONS DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

[Traduction]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question qui découle de la réponse qu'il m'a fournie hier et dans laquelle il a signalé que le gouvernement du Canada était disposé à partager le coût des prestations supplémentaires de la sécurité de la vieillesse pourvu que la province intéressée en verse 50 p. 100. Devons-nous comprendre que le gouvernement du Canada n'entend plus accepter l'entière responsabilité financière des prestations de la sécurité de la vieillesse malgré qu'il ait accepté cette pleine responsabilité depuis bon nombre d'années?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il a toujours été entendu que si une province quelconque estimait que les versements fédéraux au titre de la sécurité de la vieillesse ou du suplément de revenu garanti étaient insuffisants dans cette province du fait du coût de la vie, etc., la formule prévue au Régime d'assistance publique du Canada permet cette souplesse: des fonds supplémentaires peuvent être accordés aux personnes qui touchent une pension de sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti ou d'autres aides, prestations de la province elle-même. Cette situation dure depuis au moins quatre ou cinq ans, depuis l'instauration du régime d'assistance publique du Canada.

L'hon. M. Stanfield: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre conviendra, je suppose, que les versements actuels ne sont pas suffisants. Le gouvernement est-il disposé à verser des prestations de sécurité de la vieillesse plus élevées dans une région du Canada que dans une autre, pourvu simplement que les gouvernements provinciaux en cause soient suffisamment à l'aise pour pouvoir assumer la moitié du coût, comme l'a précisé le ministre?

L'hon. M. Munro: Le niveau des prestations a toujours été plus élevé dans certaines régions du pays où la vie est plus chère. Dans ces cas, la province doit débourser davantage et nous fournissons toujours la moitié du coût, soit davantage dans cette province ou cette région.

L'hon. M. Stanfield: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. On nous présente la société juste sous un jour nouveau. Aux yeux du gouvernement, l'assistance vieillesse est-elle inflationniste quand le gouvernement du Canada paie la totalité du coût, et non inflationniste quand la province en verse la moitié?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si ses déclarations d'hier et d'aujourd'hui préfigurent le Livre blanc du gouvernement sur la sécurité sociale, ou si la porte reste ouverte à une augmentation du taux de la partie généralisée des prestations de sécurité de la vieillesse?

L'hon. M. Munro: Je dirai au député que la porte reste ouverte et que je n'ai dit hier et aujourd'hui rien de nouveau. Je le répète, les choses en sont là depuis quatre ou cinq ans. Cela me surprend seulement que le chef de l'opposition ne soit pas du tout au courant d'un programme auquel lui-même et sa province ont participé.

Des voix: Oh! Oh!

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisqu'il en est encore temps, le gouvernement songe-t-il sérieusement à adopter le principe de l'universalité au lieu de revenir à l'évaluation des ressources ou à une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral et provinciaux?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, le principe de l'universalité, l'évaluation des ressources et la formule du revenu annuel garanti doivent tous être examinés dans une revision générale de la politique du bien-être social, et ils le sont présentement.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si l'entente entre le gouvernement canadien et les provinces en vertu du Régime d'assistance publique du Canada prévoit que les provinces profitent du privilège de réduire le paiement